



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

**ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES INC.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du lac des Piles tenue le **dimanche 7 juillet 2024 à 9h00 au 2800 Chemin de St-jean des Piles, Shawinigan**

Présences: 30 membres

Présence des membres du conseil d'administration (4) : MM. Christian Carrier, Claude Leclerc, Jocelyn Béland et Gaëtan Roy.

Absence des membres du Conseil d'administration (3) : MM. Stéphane Diamond, Jean-François Laforme, David Milette.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Christian Carrier souhaite la bienvenue à tous les participants membres de l'Association des résidents du Lac des Piles. M. Carrier présente les membres du conseil d'administration 2023-2024 :

Christian Carrier, président
Stéphane Diamond, vice-président
Claude Leclerc, secrétaire
Gaëtan Roy, trésorier
Jean-François Laforme, administrateur
David Milette, administrateur

Sur proposition de Mme Joan Hamel, secondée par M Gaëtan Roy, la réunion est déclarée ouverte à 9h05.

Résolution AGA-24-07-01, adoptée à l'unanimité

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est parvenu aux membres sous la forme et dans les délais prescrits.

3. CONSTATATION DU QUORUM DES MEMBRES EN RÈGLE

Le quorum des membres en règle est atteint en conformité avec nos règlements généraux.

4. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE

M. Frédéric Morin est nommé président de l'assemblée.

M. Claude Leclerc est nommé secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition de M Christian Carrier secondé par M Hugo Bousquet, il est unanimement résolu de nommer M Frédéric Morin à titre de président d'assemblée et M Claude Leclerc à titre de secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2024.

Résolution AGA-24-07-07-02, adoptée à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ajout est proposé au projet d'ordre du jour :

13.1 Sensibilisation des utilisateurs de bateaux de wakeboard.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de la régularité des avis de convocation;
3. Constatation du quorum des membres en règle;
4. Nominations à la présidence et au secrétariat de l'assemblée;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2023;
7. Présentation du rapport annuel d'activités 2023-2024;
8. Présentation des priorités 2024-2025
9. Présentation des états financiers 2023-2024;
10. Dépôt des prévisions budgétaires 2024-2025;
11. Nomination d'un vérificateur comptable;
12. Élection du conseil d'administration;
 - 12.1 Nomination d'un président d'élection;
 - 12.2 Nomination d'un secrétaire d'élection;
 - 12.3 Postes vacants : Christian Carrier, Jocelyn Béland, Gaëtan Roy.
 - 12.4 Élection, annonce des résultats, proclamation des élus.
13. Période de questions;
14. Levée de l'Assemblée

Sur proposition de M Marcel Genest secondé par M Alain Baribeau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du sujet 13.1
Résolution AGA-24-07-07-03, adoptée à l'unanimité.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 2 JUILLET 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 a été acheminé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA 2024, en conformité avec les règlements généraux. Le CA est dispensé d'en faire la lecture.

Aucune correction au document n'étant requise, il est proposé par M. Guy Pilon, secondé par M. Pierre Prévost que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 juillet 2023 soit adopté, tel que déposé.
Résolution AGA-24-07-07-04 adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

M. Christian Carrier présente les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2023-2024 :

- Révision des règlements généraux.
- Application du code d'éthique sur la navigation, le partage des usages et le bon voisinage.
- Projet d'encadrement de l'hébergement touristique par la Ville de Shawinigan.
- Gestion du site WEB par la firme ADN. Révision et clarification du mandat.
- Consolidation du membrariat (membership) de l'Association.
- Utilisation des différentes plateformes en ligne. Site WEB, FACEBOOK, INFOLETTRES
- Nous avons 613 abonnés en 2024.
- Suivi des dossiers environnementaux:
- Protection des rives (bandes riveraines)
- Conformité des fosses septiques
- Gestion des eaux de ruissellement
- Qualité de l'eau

Cette année, nous n'avons pas de statistiques récentes à vous déposer concernant les dossiers environnementaux. Il n'a pas été possible d'obtenir des rencontres de suivi avec les autorités de la Ville de Shawinigan. Un remplacement a été fait à la direction des services de l'environnement. Un remaniement des tâches a suivi ce qui a entraîné le report de nos rencontres annuelles.

La gestion des eaux de ruissellement préoccupe le CA de l'Association. Lors de fortes pluies, les riverains peuvent observer le gonflement des nombreux ruisseaux qui se déversent dans le lac entraînant avec eux de bonnes quantités de sédiments. Nous ferons de ce sujet une priorité lors des rencontres prévues avec la Ville de Shawinigan en 2024-2025.

Bien que la présence de bateaux à fortes vagues (wakeboat) suscite encore beaucoup de commentaires, nous constatons une certaine amélioration due à un meilleur respect du code d'éthique du Lac des Piles. Les amateurs de wakesurf utilisent davantage la zone de wake pour pratiquer leur sport. Il reste encore du travail à faire au niveau de la sensibilisation des amateurs de wakesurf. Le CA a un mandat de sensibilisation et d'information mais ne peut

pas agir au niveau de l'application des règles de conduite. Cette dimension appartient aux autorités concernées (Ville et policiers)

La pêche sportive est également un sujet qui revient de façon régulière. Certains pêcheurs ne respectent pas les dates permises pour la pêche sportive au lac. Nous rappelons que la pêche sportive débute le 1^{er} juillet. De même, la remise à l'eau des poissons non conformes nuit à la conservation des espèces.

Le CA s'est réuni à six reprises cette année :

- 19 août
- 17 octobre
- 5 décembre
- 6 février
- 12 mars
- 28 mai

Nous avons également collaboré avec des organismes qui partagent nos objectifs :

- RACELS (regroupement des associations de lacs et cours d'eau de Shawinigan). M. Gaëtan Roy a représenté notre CA cette année.
- BVSM (bassin versant du St-Maurice).

Autres sujets présentés par notre président :

- Production du journal Le Pilier une fois par année au printemps en version électronique.
- Paiement en ligne de la carte de membre. La majorité des membres utilisent maintenant le paiement en ligne. Les directives à ce sujet se trouvent sur notre site WEB.
- Production d'infolettres en cours d'année afin d'informer nos membres sur divers sujets.

8. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS 2024-2025

- Remettre sur les rails nos rencontres annuelles avec les représentants de la Ville de Shawinigan afin de relancer les suivis effectués sur les dossiers environnementaux et la gestion des eaux de ruissellement.
- Application du code d'éthique du Lac des Piles (cohabitation harmonieuse entre les usagers du lac).
- Augmenter notre membership et développer le sentiment d'appartenance des riverains.
- Suivi serré des projets d'hébergement touristique autour du lac.
- Gestion du niveau de l'eau qui fluctue beaucoup depuis quelques années.
- Installation et retrait des bouées de navigation.
- L'entretien des chemins publics et privés autour du lac.

- ***Sur proposition de M Gaëtan Roy secondé par Mme Joan Hamel, il est unanimement résolu d'adopter les priorités 2024-2025 de l'Association des résidents du Lac des Piles.***
- **Résolution AGA-24-07-07-05, adoptée à l'unanimité.**

9. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024

M. Gaëtan Roy présente les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2024. Sa présentation est accompagnée d'un document projeté à l'écran. Le bilan au 31 mars 2024 est également présenté aux membres. M. Roy commente certaines dépenses en lien avec la mise à jour du site WEB (loi 25) de même que l'assurance responsabilité qui protège les membres de l'Association dans l'exercice de certaines fonctions liées aux opérations de l'Association.

Sur proposition de M Michaël Chaiken secondé par M Marcel Genest, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers 2023-24.
Résolution AGA-24-07-07-06, adoptée à l'unanimité.

10. DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

M. Gaëtan Roy dépose les prévisions budgétaires 2024-2025 avec un document à l'appui projeté sur l'écran. M. Roy répond aux questions concernant les prévisions budgétaires. Les postes budgétaires sont reconduits avec des prévisions de dépenses similaires à l'année antérieure.

Sur proposition de M Michael Chaiken secondé par M Pierre Prévost, il est unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2024-2025 de l'Association des résidents du Lac des Piles.
Résolution AGA-24-07-07-07, adoptée à l'unanimité.

11. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Comme notre Association est un organisme sans but lucratif (OBSL) et qu'elle ne reçoit aucune subvention de la part des différents paliers de gouvernements, il n'est pas obligatoire de mandater une firme comptable pour la vérification des états financiers. Une présentation des états financiers aux membres réunis en Assemblée générale annuelle répond aux normes en vigueur.

Sur proposition de M. Christian Carrier, secondé par M Claude Leclerc, il est résolu de mandater le trésorier de l'Association pour la préparation des états financiers annuels.
Résolution AGA-24-07-07-08 adoptée à l'unanimité.

12. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025.

12.1 et 12.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;

Sur proposition de M. Marcel Genest secondé par M. Christian Carrier, il est résolu de nommer M. Frédéric Morin à titre de président et M. Claude Leclerc à titre de secrétaire pour l'élection des administrateurs 2024-2025.

La résolution AGA-24-07-07-08 est adoptée à l'unanimité.

12.3 Postes vacants (4) et mise en candidature.

MM Christian Carrier, Jocelyn Béland et Gaëtan Roy terminent un mandat de deux années au CA. Ces trois postes sont donc soumis en élection pour un nouveau mandat de 2 ans.

Les candidatures suivantes sont proposées pour l'élection des membres du CA :

- Christian Carrier
- Gaëtan Roy
- Jocelyn Béland

Aucune candidature supplémentaire n'étant proposée, la période de mise en candidature se termine.

12.4 Élection, annonce des résultats et proclamation des élus.

Comme trois postes étaient disponibles et que seulement trois personnes ont accepté d'être mis en candidature, les postes sont par le fait même comblés ce qui dispense l'assemblée générale d'aller en élection pour les trois postes à combler au CA pour 2024-2025 et 2025-2026.

Sont donc déclarés membres du CA pour l'année 2024-2025 :

- Christian Carrier
- Stéphane Diamond
- Jean-François Laforme
- David Milette
- Claude Leclerc
- Jocelyn Béland
- Gaëtan Roy

Sur proposition de M. Marcel Genest secondé par M. Guy Pilon, il est résolu de nommer Messieurs Christian Carrier, Stéphane Diamond, Jean-François Laforme, David Milette, Claude Leclerc, Jocelyn Béland et Gaëtan Roy au Conseil d'administration de l'Association des résidents du Lac des Piles pour l'année 2024-2025.

Résolution AGA-24-07-07-09 adoptée à l'unanimité.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS.

13.1 Sensibilisation des utilisateurs de bateaux de wakeboard.

Un membre soulève quelques questions en rapport avec le respect des bouées de navigation, de l'application du code d'éthique, du lavage des bateaux et de l'attitude de certains plaisanciers.

Bien que les choses s'améliorent depuis quelques années, des riverains constatent encore de écarts de conduite de la part de certains plaisanciers. La zone du 200 mètres réservée aux sports non motorisés n'est pas toujours respectée ce qui cause une certaine insécurité pour les baigneurs. Certains amateurs de wake surf circulent encore avec le ballasts remplis d'eau en dehors de la zone de wake ce qui génère des vagues surdimensionnées. Comment pourrait-on mettre en valeur le nouveau code d'éthique et assurer son respect de la part des plaisanciers?

Différentes suggestions sont formulées :

- Concevoir et placer de grandes affiches incitatives aux différentes entrées du lac.
- Envoyer une copie du code d'éthique à chaque propriétaire riverain de même qu'une certaine quantité aux propriétaires de sites locatifs et à la marina pour les visiteurs.
- Rappels récurrents sur le site WEB et par le biais des INFOLETTRES.
- Demander aux propriétaires de chalets locatifs de sensibiliser leurs visiteurs et d'expliquer les règles de fonctionnement du code d'éthique du Lac des Piles.
- Répertoire auprès de la Ville les différents documents de sensibilisations rédigés au cours des dernières années et en assurer la distribution ou la visibilité auprès de nos membres et de leurs visiteurs.
-Cartes -Vidéos -Directives -Etc.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M Michaël Chaiken, secondé par M Patrice Trudel, il est unanimement résolu de lever l'AGA de l'Association des résidents du Lac des Piles à 10h50.

Résolution AGA-24-07-07-10, adoptée à l'unanimité.

Christian Carrier, président

Claude Leclerc, secrétaire